

COMMUNIQUE DE PRESSE

Surveillance médicale dans la vallée de l'Orbiel : 191 enfants ont déjà bénéficié du dispositif de suivi mis en place par l'ARS, avec l'expertise du Centre anti-poisons et de toxicovigilance

Pour répondre aux demandes des familles inquiètes pour la santé de leurs enfants, l'Agence régionale de santé Occitanie a mis en place début juillet un dispositif spécifique de surveillance médicale, qui reste accessible à toutes les familles qui le souhaitent dans les communes de la vallée de l'Orbiel (Aude). A travers ce dispositif de surveillance et la publication régulière de ses résultats, l'ARS Occitanie confirme qu'elle ne minimise aucunement les risques sanitaires. A ce titre, elle soutient l'implication active de tous les professionnels de santé de ce secteur, qui bénéficient en appui de l'expertise du Centre Anti-poisons et de Toxicovigilance d'Occitanie. L'ARS a mobilisé en complément les avis de toutes les instances nationales en charge de ces questions de santé.

Depuis cet été, un résultat conforme pour 133 enfants et une surveillance médicale via un second dosage urinaire pour 58 enfants

Au 18/09/2019, 191 enfants ont déjà bénéficié d'une première mesure d'exposition à l'arsenic par un dosage urinaire (*). Parmi eux, 133 enfants (70%) ont présenté lors de cette analyse des résultats inférieurs ou égaux à la valeur de référence pour la population française. Pour 58 enfants (30%), ces résultats étaient supérieurs à cette valeur de référence. L'ARS et le Centre Antipoisons et de Toxicovigilance d'Occitanie, préconisent dans ce cas un suivi rigoureux des recommandations sanitaires et une seconde analyse dans le délai de deux mois après le premier dosage.

A ce jour, un second dosage conforme pour 20 enfants sur 25

Au 18/09/2019, les familles de 25 enfants ont reçu les résultats d'un second dosage urinaire de contrôle de l'exposition à l'arsenic (*). Pour 20 enfants parmi eux (80%), les résultats de ces seconds dosages sont inférieurs ou égaux à la valeur de référence pour la population française.

.../...

(**) Les résultats détaillés de ces analyses sont désormais actualisés régulièrement sur le site de l'ARS Occitanie : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/surveillance-medicales-dans-la-vallee-de-lorbiel-191-enfants-ont-deja-beneficie-du-dispositif-de>*

Un accompagnement personnalisé à domicile pour les familles des 5 enfants dont le résultat reste au-dessus de la valeur de référence

Pour les familles de 5 enfants, les résultats de ce second dosage ^(*) ont confirmé une exposition à l'arsenic (Résultats à nouveau supérieurs à 10 µg/g ou devenus supérieurs à 10 µg/g).

L'ARS propose un rendez-vous à domicile aux familles concernées. Cet accompagnement personnalisé par les équipes de l'ARS vise à préciser les recommandations sanitaires en fonction de chaque environnement et des habitudes de vie de chaque famille.

En complément de ces recommandations, un troisième dosage urinaire est préconisé pour ces 5 enfants, dans le délai de 2 mois.

Un suivi sanitaire qui mobilise de nombreuses expertises médicales

Cette surveillance médicale est menée d'abord par les médecins libéraux de ce secteur, auxquels l'Agence régionale de santé renouvelle son soutien et toute sa confiance. Au quotidien, ces professionnels de santé sont les interlocuteurs privilégiés de chaque famille. Pour le suivi médical de leurs patients, ils sont appuyés par le Centre Antipoisons et de Toxicovigilance d'Occitanie, dont l'expertise ne peut être contestée. Les équipes du Centre hospitalier de Carcassonne sont également fortement impliquées dans la mise en œuvre de ce dispositif de surveillance mis en place et financé par l'ARS Occitanie.

En complément de ces mesures immédiates de surveillance, l'Agence Régionale de Santé a sollicité l'expertise de l'ensemble des instances nationales en charge de ces questions de suivi sanitaire à plus long terme. Ainsi, dans le prolongement des études déjà réalisées dans cette vallée depuis plusieurs dizaines d'années, un nouvel avis de l'Agence nationale de santé publique (Santé Publique France) a été sollicité par l'ARS Occitanie, en lien avec la Direction générale de la santé, au Ministère des solidarités et de la santé. Cet avis d'experts est attendu courant octobre 2019.

De façon générale, les résultats de ce dispositif de surveillance confirment l'importance du suivi des recommandations sanitaires pour tous les habitants vivant à proximité des anciens sites miniers de la Vallée de l'Orbiel. Formulées depuis 1999 et réactualisées régulièrement, au fur et à mesure des études réalisées, ces recommandations sanitaires sont accessibles à tous sur le site de l'ARS Occitanie (www.occitanie.ars.sante.fr) et de la Préfecture de l'Aude (www.aude.gouv.fr).

^(*) **Les résultats détaillés de ces analyses sont désormais actualisés régulièrement sur le site de l'ARS Occitanie :**
<https://www.occitanie.ars.sante.fr/surveillance-medicale-dans-la-vallee-de-lorbiel-191-enfants-ont-deja-beneficie-du-dispositif-de>

MEMO | LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE MEDICALE

- **Un dispositif proposé aux familles via leurs médecins traitants :**

A l'initiative de l'ARS Occitanie, un dispositif de surveillance clinique et biologique individuelle de l'exposition à l'arsenic est proposé depuis le 08/07/2019 aux familles résidant à proximité des anciens sites miniers de la Vallée de l'Orbiel dans l'Aude. Ce dispositif reste accessible aux familles qui le souhaitent pour leur(s) enfant(s), en prenant rendez-vous avec leur médecin traitant. Un dosage urinaire de l'arsenic doit être réalisé après examen clinique et prescription par le médecin traitant. Un questionnaire est également à remplir pour identifier les facteurs susceptibles de modifier les résultats (alimentation, mode de vie, comportement, heure du recueil, etc...). L'ARS assure la prise en charge financière de ces analyses pour les enfants jusqu'à 11 ans et les femmes enceintes.

- **L'expertise médicale du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie :**

Pour chaque cas individuel, les résultats des prélèvements sont analysés par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie, qui détermine selon les cas le type de suivi médical et les recommandations à proposer. Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié de chaque famille pour la restitution et l'explication de ces résultats. Lorsque la concentration trouvée est supérieure à la valeur de référence pour la population française (10 µg/g), il est recommandé d'effectuer un prélèvement de contrôle 2 mois après avoir supprimé ou limité les sources d'exposition. En effet, un seul dosage ne peut montrer l'exposition au cours du temps puisque c'est le reflet d'une exposition récente, et non d'une exposition chronique.

MEMO | LE DISPOSITIF D'INFORMATION DES FAMILLES

- **Des rencontres sur le terrain avec les familles, les élus locaux et les professionnels de santé :**

Les équipes de l'Agence régionale de santé sont allées à la rencontre des familles le 19 juin au Centre hospitalier de Carcassonne, en présence des experts du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie. L'ARS a également invité les professionnels de santé de ce secteur (Médecins généralistes, pharmaciens et infirmiers) à une réunion d'échanges et de présentation du dispositif de surveillance médicale avant sa mise en œuvre. Enfin, début juillet, des réunions publiques d'information ont réuni près de 125 personnes à Conques-sur-Orbiel et Trèbes, en présence d'élus locaux des communes de la Vallée de l'Orbiel, et avec l'expertise sur place du Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Occitanie.

- **Des services dédiés à l'information des familles :**

En complément de ces échanges, pour toute information sur ce dispositif de suivi médical ou sur les recommandations sanitaires, l'Agence régionale de santé rappelle que des services spécifiques sont à la disposition des familles pour répondre à leurs questions de santé :

- Une **permanence téléphonique dédiée à l'écoute, l'information et l'orientation des familles sur ces questions de santé : 04 67 07 21 33** (accessible de 9h à 18h, du lundi au vendredi).
- Une **adresse mail dédiée : ars-oc-dd11-vss@ars.sante.fr**.

Les équipes de l'ARS Occitanie ont déjà répondu à une cinquantaine de familles dans le cadre de ces échanges téléphoniques ou par mail.

- **Des supports d'information à télécharger :**

Par ailleurs, un **support « Questions/Réponses »** est accessible à tous pour répondre aux questions les plus fréquemment posées par les personnes vivant dans le secteur de la Vallée de l'Orbiel. Ce support, comme l'ensemble des éléments d'information antérieurs, est disponible sur les sites internet de l'ARS Occitanie (www.occitanie.ars.sante.fr) et de la Préfecture de l'Aude (www.aude.gouv.fr). Les études antérieures et les récapitulatifs des actions des services de l'Etat dans ce secteur sont également accessibles à tous sur ces sites internet.

- **Un accompagnement des recommandations sanitaires à domicile :**

En complément de ces mesures d'information, et en cas de seconde analyse au-delà de la valeur de référence, les équipes de l'ARS proposent aux familles concernées un accompagnement personnalisé à domicile, pour y préciser les recommandations sanitaires en fonction de chaque environnement et habitudes de vie.

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr